

Partenariats



Parce qu'un partenariat ne peut s'envisager que dans une relation réciproque, **les entreprises sont largement invitées à participer et à s'investir** dans la vie de l'IUT.

Ces partenariats peuvent prendre diverses formes :

1. Partenariat institutionnel : participez au pilotage de l'IUT

L'IUT des Pays de l'Adour est administré par un **conseil d'IUT** composé de représentants du personnel, d'étudiants, mais aussi de personnalités extérieures. Le président lui-même est issu du monde économique.

Les professionnels sont également présents au sein de chaque département, lors des **conseils de département** ainsi que lors des **conseils de perfectionnement des licences professionnelles**.

Leur présence est essentielle dans l'équilibre des enseignements dispensés et pour assurer l'adéquation des formations avec un marché du travail en évolution constante.

2. Partenariat pédagogique : participez à la formation des jeunes

La vocation de l'IUT étant d'allier théorie et pratique, un grand nombre d'intervenants professionnels (plus de 200), occupant une fonction en entreprise, consacrent quelques heures de leur temps à l'IUT.

Avec un statut de vacataire, ils viennent assurer des cours, encadrer des Travaux Dirigés (TD), ou des Travaux Pratiques (TP). Ils peuvent aussi participer à la conception et l'évolution des programmes, ou bien encore faire partie de jurys d'admission ou de certification.

Ainsi les entreprises contribuent à faire évoluer l'IUT dans le sens de leurs besoins, et à former des jeunes au plus près des réalités du monde professionnel.

« Si vous souhaitez devenir intervenant à l'IUT : **CONTACTEZ-NOUS !** »

La collaboration avec les étudiants :

- * **Les stages** : nos étudiants effectuent, dans le cadre de leurs études, un stage d'une durée minimale de 10 semaines en DUT, et de 16 semaines en licence professionnelle. Ces stages sont l'occasion pour les étudiants de découvrir le monde économique mais aussi d'affiner leur propre projet professionnel. Pour les entreprises, ces stages constituent une période d'observation privilégiée pour faire connaissance avec leurs futurs collaborateurs.
- * **L'alternance** : toutes nos formations (DUT et LP) sont ouvertes à l'alternance, rythmée par une succession de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique à l'IUT.
 - * En DUT : la deuxième année est accessible en contrat de professionnalisation.
 - * En LP : toutes les licences professionnelles proposées à l'IUT peuvent faire l'objet d'un contrat de professionnalisation. Certaines sont aussi ouvertes à l'apprentissage.

Pour plus d'informations, consultez notre [page spécifique « alternance »](#).

- * **Les projets tuteurés** : dans le cadre de leurs études, nos étudiants sont amenés à participer à des projets pour le compte de commanditaires : entreprise, fédération professionnelle, association, collectivité publique, ou tout autre type d'organisation. Chaque projet est réalisé par un petit groupe d'étudiants sous la responsabilité d'un enseignant tuteur, tout au long de l'année universitaire. Ces projets sont l'occasion pour les étudiants de travailler en équipe, sur un cas concret pour lequel ils doivent faire preuve d'autonomie et d'initiative. En dehors du matériel nécessaire à la mise en œuvre du projet qui doit être fourni par le commanditaire, ce travail est réalisé gracieusement.

« Si vous souhaitez proposer un Stage, une Alternance ou un Projet : **CONTACTEZ-NOUS!** »

3. Partenariat financier : investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs

Vous trouverez toutes les informations utiles dans notre page spécifique « [taxe d'apprentissage](#) ».